**RÈGLEMENT RAID D’ELLES**

1. **L’événement.**

Le Raid d’Elles, Raid Féminin, est organisé par l’association Outdoor dont le siège social est : 45 rue de la République, Espace Mialan, 07130 Saint-Péray

1. **Les épreuves**

Le Raid D’Elles propose 2 parcours :

**Raid d’elles Découverte** :

Le raid se court par équipes de 2.

L’épreuve est chronométrée. Une seule puce de chronométrage par équipe.

Enchaînement de sections avec 21 km et 450 D+ au plus court

Accessible pour les personnes nées à partir 2005 (16 ans révolu)

**Raid d’elles Aventure** :

Le raid se court par équipes de 2.

L’épreuve est chronométrée. Une puce de chronométrage par personne.

Enchaînement de sections avec 50km et 1650 D+

Accessible pour les personnes nées à partir de 2003

1. **Conditions de participation.**

Le raid est ouvert à toutes, licenciées et non licenciées, aux conditions définies ci-dessous. L’utilisation de VTT à assistance électrique est formellement interdite. L’ensemble des règles sanitaires qui seront mises en place conformément au protocole sanitaire en vigueur au moment de l’épreuve devront être respecter dans leur intégralité.

Les concurrentes devront fournir :

Soit la licence compétition FFTri

Soit la copie d’un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins d’un an au jour de la course.

**ET** un certificat médical pour la pratique du tir à la carabine à air comprimé

Place limitée à 50 équipes par parcours soit 200 personnes au total.

**Inscriptions**

Obligatoirement en ligne sur : https://inscriptions-teve.fr/outdoor-raid-d-elles-raid-feminin-2021

En cas de problèmes avec certains documents nécessaires à la finalisation du dossier, vous pouvez nous contacter à l’adresse suivante : stephanie.taupenas07@gmail.com

**Tarifs** :

Parcours Raid D’Elles « Découverte » : 50€ par équipe

Parcours Raid d’Elles « Aventure » : 70€ par équipe

L’inscription implique l’acceptation intégrale du règlement. Celui-ci pourra être complété lors du briefing d’avant course en cas d’événement exceptionnel ou d’imprévus. En fonction des conditions sanitaires, nous nous réservons le droit de faire ce briefing d’avant course en visio.

Les concurrentes s’engagent en signant ce règlement à respecter les règles d’éthique sportive, notamment au regard de la Loi française en matière de lutte contre le dopage.

L’organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. I**l vous est fortement recommandé de souscrire une assurance “individuelle accident” ou de vérifier que votre police d’assurance comprend cette garantie.**

**Toutes les concurrentes non licenciées FFTri compétition devront s’acquitter d’un pass compétition journée FFTri de 2€.** Ce pass donne un droit d’accès à cette compétition organisée sous l’égide de la Fédération et inclut une assurance en RC (Responsabilité Civile) individuelle. Attention, ce pass compétition n’est pas une assurance individuelle accident journée.

1. **Retrait des dossards**

Les dossards seront à retirer à partir du samedi 11 septembre 18h-20h au Château de Beauregard à Saint-Peray et/ou le dimanche 12 septembre à partir de 6h au même endroit.

La plaque de course est à mettre sur le cintre du vélo. Le dossard sera épinglé sur le devant pendant toute la durée du parcours et devra être visible.

Le système de chronométrage sera à utiliser selon les préconisations d’usages mentionnées sur le road book. Système de puce sport ident.

Une caution de 50€ est demandée pour la location des doigts SI. Un chèque de caution vous sera demandé, et sera à établir à l’ordre de OUTDOOR.

1. **Parcours**

La progression des 2 équipiers pendant la course doit se faire à vue, et en tout état de cause, à une distance maximum de 50 mètres l’un de l’autre. L’organisation pénalisera en temps toute équipe qui ne respecte pas cette règle. Cette observation reste à l’appréciation de l’organisateur et du directeur de course. L’infraction pourra être constatée et signalée au directeur de course par les bénévoles et staff de l’organisation.

Les concurrentes devront impérativement passer par la ligne d’arrivée pour être classées. La mesure du temps s’effectue sur l’arrivée de la deuxième coéquipière

* Balisage et tracés.

**Vous n’êtes pas prioritaires aux traversées de route. C’est le respect strict du code de la route qui s ‘applique.**

Le parcours découverte sera balisé par nos soins, sur les sections qui ne nécessitent pas la recherche de balises en orientation. Il y aura des balises, de la rubalise, des marquages au sol et des signaleurs, si les croisements le nécessitent. Les tracés balisés doivent être suivis intégralement. Toute coupe entraînera automatiquement la disqualification.

Le parcours aventure sera entièrement en orientation. Il y aura des balises, des signaleurs, si les croisements le nécessitent. Les tracés balisés sur cartes doivent être suivis intégralement. Toute coupe entraînera automatiquement la disqualification. Il y aura des itinéraires bis en cas de dépassement de porte horaire.

Le tracé pourra être modifié à tout instant, si l’organisation juge que certaines conditions météorologiques ou autres viennent contrarier le parcours initial.

Toute modification sera signalée lors d’un briefing si le fait se produit juste avant la course.

**VI -Respect de l’environnement**

Il est strictement interdit d’abandonner ses déchets sur le parcours. Des poubelles seront à votre disposition sur les ravitaillements, et sur l’aire d’arrivée.

Il est formellement interdit de couper à travers champs. Si vous endommager des cultures, vous serez non seulement disqualifiés mais l’organisation se réserve le droit d’engager des poursuites à votre encontre.

Le raid emprunte des sites naturels sensibles soumis à autorisation de passage. La pérennité du raid dépend de votre comportement.

**VII - Portes horaires**

L’organisation indique des portes horaires au-delà desquelles toute équipe se présentant à cette barrière devra emprunter un itinéraire bis plus rapide pour rejoindre la section suivante ou l’arrivée. L’équipe aura alors des pénalités liées aux postes manquants, la classant nécessairement après les équipes ayant réalisé tout le parcours. Les horaires de ces portes horaires et les pénalités des postes sont données dans le Road-book.

**VII - Abandons**

En cas d’abandon - hors évacuation médicale durant la course - il est impératif de venir signaler à l’arrivée votre abandon.

Le non-respect de ce point de règlement entraînera une facturation de 50€ par personne et l’organisation pourra engager des poursuites pour avoir engagé des recherches du fait de votre négligence. L’état peut aussi engager directement des poursuites à votre encontre.

**VIII. Classements**

Le classement est établi en fonction du meilleur temps avec l’affectation des pénalités pour balises manquantes.

**IX. Matériel obligatoire**

**Par équipes** :

* 1 boussole
* 1 porte carte VTT (aventure)
* 1 téléphone en état de marche
* 1 trousse de premier secours
* 1 doigt SI (perso ou loué à l’organisation) pour le Raid Découverte

**Individuel** :

* 1 VTT
* Eau (1L minimum au départ du raid), aliments énergétiques
* 1 sifflet
* 1 sac à dos pouvant contenir l’ensemble du matériel pendant toute la course
* 1 couverture de survie
* 1 veste (type Gore Tex)
* 1 casque homologué VTT (norme CE) sur la tête et attaché tout le long de l’épreuve.
* 1 doigt SI (perso ou loué à l’organisation) pour le raid Aventure

2 jours avant, vous recevrez par mail (new letter) la confirmation du matériel obligatoire à avoir en permanence en course

Tout concurrent devra porter le matériel fourni par l'organisation : plaque VTT, bracelets, dispositif de chronométrage

**X - Parc VTT**

L’accès au parc VTT est strictement réservé aux concurrentes du raid.

Le dossard est obligatoire pour sortir son VTT du parc. En cas de perte du dossard, le concurrent devra présenter une pièce d’identité

**XI - Ravitaillement / restauration**

Un repas fin de course sera servi à chaque coureur.

2 ravitaillements en eau seront accessibles sur le parcours aventure

1 ravitaillement en eau sera accessible sur le parcours découverte

Les coureurs seront autonomes sur le ravitaillement solide pendant la course.

Un ravitaillement complet eau et solide vous attendra sur la ligne d’arrivée

**XII – Sécurité**

Les concurrents se doivent assistance en cas d’accident. Le numéro européen de déclenchement des secours à partir d’un téléphone mobile est le 112. Le N° de la direction de course en cas d’abandon ou de problème mineur est le **06 88 68 06 51**

**XIII**. **Politique d’annulation / remboursement.**

La politique d’annulation est stricte. Toute demande doit être effectuée par mail à [stephanie.taupenas07@gmail.com](mailto:stephanie.taupenas07@gmail.com) Les demandes par téléphone ne seront pas recevables et ne seront donc pas traitées.

Les remboursements prévus ci-après seront versés dans un délai maximum de 1 mois suivant la demande.

Le participant ne peut en aucun cas revendre ou céder à titre gracieux à un tiers son

dossart.

Toute inscription est ferme et définitive et implique l’acceptation intégrale du règlement.

**Annulation de la part des coureuses avant le 12 Août 2021**

Annulation possible sans aucun motif particulier et remboursement partiel

L’annulation donne lieu au remboursement des sommes versées moins une retenue pour

frais d’annulation tardifs d’un montant égal à 50% des sommes versées.

**Annulation de la part des coureuses à partir le 12 Août 2021**

Toute annulation après cette date ne donne pas lieu à remboursement. L’organisateur

conservera l’intégralité des sommes versées.

Cas exceptionnel avec remboursement partiel et après une retenue de 10% sur les sommes

déjà versées et sur production d’un document officiel justifiant l’annulation de la

participation

- décès, accident ou maladie du participant assuré,

- décès, accident ou maladie grave (nécessitant une hospitalisation) de son conjoint, d’un

ascendant ou descendant du premier degré

- refus de visa par les autorités françaises,

**Annulation**

L’organisation remboursera l’intégralité du montant de l’inscription si la course devait être

annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d’autorisation de passage..)

Les concurrentes seront remboursées à hauteur de 55€ pour le parcours « Aventure » et à hauteur de 35€ pour le parcours « Découverte » si l’annulation de l’épreuve est motivée par la pandémie de Covid 19

**XIV - Droit à l’image**

En participant au raid les concurrentes autorisent l’organisateur et ses ayants droits à utiliser et reproduire son nom, son image et sa voix dans le cadre du raid, en vue d’une exploitation sur des supports de communication et promotion online et offline. Et ce dans le monde entier et par tous les moyens connus à ce jour. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d’un droit d’accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

L’inscription au raid implique obligatoirement pour la concurrente de recevoir les lettres d’informations électroniques concernant des éléments et contenus liés à la course pour laquelle il est inscrit.

Conformément aux nouvelles dispositions relatives au respect de la vie privée, les personnes ne souhaitant pas apparaître sur les résultats officiels ou sur les listes d’inscrits doivent nous en informer par écrit.

**XV - Litiges et réclamations**

Durant l’épreuve le référent est la Directrice de course. Toute réclamation liée à un fait de course (pénalité, contestation) doit être transmise par écrit à la Directrice de course (via l’équipe de chronométrage d’arrivée). Un jury composé du directeur de course, d’un délégué fédéral, de la Présidente de l’association Outdoor, d’un concurrent tiré au sort se réunira pour statuer sur la réclamation.

En cochant la case du formulaire d’inscription vous signé et accepté automatiquement le règlement de l’épreuve.

Concernant l’organisation générale, en dehors du jour de la course, toute demande peut être adressée par mail à stephanie.taupenas07@gmail.com ou par voie postale à Association Outdoor rue de la République 07130 Saint-Péray

Fait à Saint–Péray